

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE ONNION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

❖ Séance du 02 Décembre 2025 ❖

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Absents : 00

Absents excusés : 05

Pouvoirs : 04 (JEANTET Anne ayant donné procuration à MAURE Nadine - JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André - CHARDON Brigitte ayant donné procuration à VELAT Jocelyne - HAY Matthieu ayant donné procuration à OBERSON Jean-François)

Votants : 14

Secrétaire de séance : MAURE Céline

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

DELIBÉRATION N° 88_2025

Droit de Préemption Urbain

ADOPTÉE à l'unanimité

Rapporteur : M. Le Maire

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code Général des Collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1^{er}, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;

Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire de cinq Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

Dossier 1 :

Vente : SCI L'ACCUEIL SAVOYARD – M. et Mme CHEVRIER Yvon

Désignation du bien :

- **Localisation : 485 Route de Chateaublanc**
- **Parcelle(s) : A/1770 (234 M2) – A/1771 (531M2)**
- **Caractéristiques du bien : lot 08 – Bâtiment A – RDC - 3/10000^{ème} : une cave ; Lot 17 : Bâtiment A - 3^{ème} étage – 810/10000^{ème} : un**

appartement de 64.20 m² et lot 35 : 24/10000^{ème} : un stationnement.

Dossier 2 :

Vente : Madame FONTAINE Thyfène

Désignation du bien :

- **Localisation :** 256 route des Chenevières – Résidence « la chaîne d'Or »
- **Parcelle(s) :** A/4243 (4925 M2)
- **Caractéristiques du bien :** un appartement de 24.56 M2

Dossier 3 :

Vente : M. BOSSON Pierre

Désignation du bien :

- **Localisation :** Les Rottes
- **Parcelle(s) :** B/3099 (1368M2)
- **Caractéristiques du bien :** Terrain en zone UX à bâtir

Dossier 4 :

Vente : M. et Mme DAWID Sylvain et Sandrine

Désignation du bien :

- **Localisation :** 80 chemin des Tattus
- **Parcelle(s) :** A/4543 (55 M2) – A/4550 (577M2) – A/4556 (78M2)
- **Caractéristiques du bien :** Apport en société pour 90/500^{èmes}

Dossier 5 :

Vente : M. et Mme DAWID Sylvain et Sandrine

Désignation du bien :

- **Localisation :** 80 chemin des Tattus
- **Parcelle(s) :** A/4543 (55 M2) – A/4550 (577M2) – A/4556 (78M2)
- **Caractéristiques du bien :** Une maison d'habitation sur deux niveaux avec un sous-sol de 125.42M2 de surface habitable

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ;

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

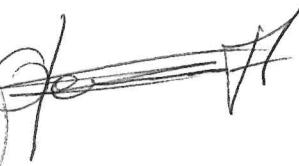
CHARGE Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance des études notariales respectives en charge des ventes de ces biens.

Ainsi fait et délibéré le 02 Décembre 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
MAURE Céline



Le Maire,
GERVAIS André



MAIRIE DE ONNIE
LE 02 DÉCEMBRE 2025